

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Document 1132 – 22/03/2024

Descriptif

Objet	:	Agrandissement et la restauration du Musée d'Art et d'Histoire de Genève (MAH)
Forme de mise en concurrence	:	Concours (SIA 142) de projet d'architecture à deux degrés
Type de procédure	:	Ouverte
Mandat	:	Architecte, architecte paysagiste et d'un ingénieur civil
Date de publication dans la FAO	:	22 mars 2024
Délai de rendu	:	Rendu des projets du 1 ^{er} degré le 26 août 2024 Rendu des projets du 2 ^e degré le 3 mars 2025 Rendu des maquettes du 2 ^e degré 17 mars 2025
Adjudicateur	:	Ville de Genève, Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM)
Organisateur	:	Ville de Genève, Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), Unité Soumissions
Inscription	:	Par courrier recommandé, au plus tard le 2 août 2024
Simap	:	N° de la publication 1404453 Documents téléchargeables sur simap.ch
Communauté de soumissionnaires	:	Admise
Jury	:	Mme Ludovica Molo architecte ETH-FAS, Studiowearchitetti, Lugano, présidente de la Fédération des Architectes Suisses (FAS), présidente Mme Charlotte Malignac, urbaniste, codirectrice du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, Ville de Genève, vice-présidente M. Philippe Meylan, architecte EPFL, directeur de la Direction du patrimoine bâti, Ville de Genève M. Pierre Feddersen, architecte EPFZ, urbaniste FSU, Zürich Mme Catherine Gay Menzel, architecte epfz fas sia, bureau GayMenzel architectes, Monthey M. Dominique Salathé, architecte ETH SIA BSA, bureau SALATHÉ ARCHITEKTEN, Bâle M. Johannes Kuehn, architecte BAK BDA, Kuehn-Malvezzi Architects, Berlin M. Tommaso Pietropolli, architecte urbaniste, Dr. EPFL, bureau Studio Paola Vigano, Milan M. Adrien Meuwly, architecte ETH FAS SIA, bureau Comte/Meuwly, Genève et Zürich Mme Céline Baumann, paysagiste DPLG BSLA, studio Céline Baumann, Bâle M. Giotto Messi, ingénieur Civil EPFL, bureau Schnetzer Puskas Ingenieure, Bâle M. Francesco Della Casa, architecte cantonal, État de Genève M. Jean-Gabriel Brunet, chef de service du Service des espaces verts, Ville de Genève

Mme Martine Koelliker, directrice adjointe du Département de la culture et de la transition numérique, Ville de Genève

M. Marc-Olivier Wahler, directeur du Musée d'art et d'histoire (MAH), Genève

M. Bertrand Mazeirat, conservateur en chef du MAH, Genève

M. Marcellin Barthassat, architecte et urbaniste, Patrimoine suisse Genève, Genève

Mme Pauline Nerfin, historienne de l'architecture et du territoire, Patrimoine suisse Genève, Genève

Mme Andrea Hoffmann, historienne de l'art, conservatrice et restauratrice, Société des Amis du MAH (SAMAH), Genève

Mme Florence Vandenbeusch, représentante du comité de l'Association des Habitants du Centre et de la Vieille-Ville, Genève

Mme Erica Deuber Ziegler, historienne de l'art, enseignante et chargée de recherche, Action patrimoine vivant, Genève

M. Jacques Hainard, conservateur de Musée et ancien directeur des Musées d'Ethnographie de Neuchâtel et Genève, Commission des experts, Genève

M. Roger Mayou, ancien Directeur du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Commission des experts, Genève

Mme Babina Chaillot Calame, conservatrice cantonale des monuments, Office du patrimoine et des sites, Etat de Genève

Suppléants :

Mme Hope Strode, architecte paysagiste, bureau demolfettastrode, Lugano

M. Pierre Tourvieille de Labrouhe, architecte du patrimoine, conseiller en conservation du patrimoine architectural, Ville de Genève

Critères d'évaluation

: **1^{er} degré**

Les propositions des équipes pluridisciplinaires à l'issue du 1^{er} degré seront jugées notamment sur les critères suivants :

- qualité architecturale et patrimoniale de la proposition
- qualité de la morphologie urbaine et paysagère
- qualité de l'économie générale et environnementale du projet

2^e degré

Les propositions des équipes pluridisciplinaires à l'issue du 2^e degré seront jugées sur le développement des recherches de partis initiées lors du 1^{er} degré, et qui ont retenue l'intérêt du jury.

Le jury retiendra comme critères prépondérants la qualité et la cohérence globale du projet en adéquation avec le site, le programme et les objectifs du Maître d'ouvrage.

Les critères du 1^{er} degré sont repris et approfondis dans le 2^e degré.

Somme des prix et des mentions

: Le jury dispose pour ce concours de projets à deux degrés d'une somme globale de CHF 690'000.- HT pour l'attribution d'environ 7 à 10 prix, d'éventuelles mentions et des indemnités.

Les deux tiers de la somme globale seront attribués pour la planche des prix et/ou mentions, soit une somme de CHF

460'000 à 466'000.- HT pour l'attribution d'environ 7 à 10 prix

Indemnisation

- : La participation au 1er degré du concours ne donne droit à aucune indemnité.

Au second degré, une indemnité (représentant un tiers de la somme globale) d'un montant de CHF 23'000 à 32'000.- HT sera allouée à chaque concurrent (en fonction du nombre d'équipes retenues entre 7 et 10) dont le projet sera admis au jugement et conforme au règlement, cahier des charges et programme.

**Commentaires techniques sur
la base des documents
publiés et des bases légales et
réglementaires applicables
dans le cas d'espèce**

Qualités de la mise en concurrence : Concours SIA 142

Remarques sur le concours : La CCAO est dubitative quant à la pertinence d'un jury aussi nombreux (24 membres plus 2 suppléants).

La CCAO se réjouit de l'organisation de ce concours.

Avis de la CCAO



Distribution : Aux membres des associations membres de la FAI
A l'adjudicateur
A l'organisateur